

DÉONTOLOGIE & TRACFIN : (14 heures) E-Learning

Module 1 : Le code de déontologie des professions immobilières et le CNTGI (7 heures)

Séquence 1 : Le code de déontologie (partie 1)

- Présentation des articles du code de déontologie et articulation avec le CNTGI
- Éthique professionnelle = Responsabilité du professionnel
- Respect des obligations légales et réglementaires / Nul n'est censé ignorer la loi Hoguet
- Lutte contre les discriminations dans la vente
- Compétence des professionnels de l'immobilier (obligation de formation initiale et continue)
- Possession de la carte professionnelle ou attestation de collaborateur
- Indépendance des agents commerciaux

Séquence 2 : Le code de déontologie (partie 2) et le CNTGI

- Transparence et protection du statut d'agent immobilier
- Confidentialité et RGPD
- Défense des intérêts en présence et satisfaction du DEVOIR DE CONSEIL
- Les vices cachés et la responsabilité de l'agent immobilier
- Prévenir les conflits d'intérêts
- Confraternité
- Règlement des litiges et médiateur
- Discipline
- Le rôle du CNTGI

Module 2 : La procédure TRACFIN pour les professionnels de l'immobilier (7 heures)

Séquence 1 : Obligations et nouvelles lignes directrices TRACFIN

- Obligations LCB/FT et COMOFI
- Déclaration sur ERMES et rôle du professionnel
- Les 3 étapes de la procédure TRACFIN
- Classification et cartographie des risques
- Poser les bonnes questions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux
- Les personnes politiquement exposées et le devoir de renseignement renforcé
- Les bénéficiaires effectifs
- Identifier les méthodes de blanchiment de capitaux

Séquence 2 : Déclaration de soupçons TRACFIN, contrôle DGCCRF et sanctions

- Correctement identifier un soupçon
- Arrêter toute relation d'affaire
- Rôle du déclarant TRACFIN
- Réaliser la procédure de télé-déclaration TRACFIN
- Question de la confidentialité
- Appréhender un contrôle TRACFIN réalisé par la DGCCRF
- Les questions posées par le contrôleur de la DGCCRF
- Présentation de la Commission Nationale des Sanctions TRACFIN
- Étude des décisions rendues par la CNS

METHODES D'ÉVALUATION

- Évaluation formative
- QCM d'évaluation

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

MOYENS MATÉRIELS

- Bloc notes
- Assistance et messagerie formateur

INTERVENANTS

START LEARNING s'appuie sur une équipe de formateurs spécialisés

QUELS OBJECTIFS ?

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Respecter le nouveau code de déontologie des professions immobilières
- Connaître les prérogatives du CNTGI
- Mettre en place le dispositif TRACFIN dans le cadre de son activité

INFORMATIONS :

Public : Professionnels de l'immobilier

Pré – requis : Aucun

Durée : 14 heures

Information et inscription :

Tel : 03 60 28 40 56
contact@start-learning.fr



FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.